

# Gazette des Trois-Rivieres.

"PLUG NON INUNDO."

VOL. I.

TROIS-RIVIERES, MARDI, LE 16 JUIN, 1818.

No. 45.

TROIS-RIVIERES :

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ  
PAR

LUDGER DUVERNAY,

A SON IMPRIMERIE,  
Rue Royale,

CONDITIONS.

LE prix de la Souscription est de QUINZE CHELINS par année, lorsque le Papier est livré en cette ville ou envoyé à la Campagne par occasion ; et de QUINZE CHELINS et les Frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payable de SIX MOIS en SIX MOIS et D'AVANCE.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue, autrement ils sont censés continuer.

PRIX DES AVERTISSEMENTS

Six lignes et au-dessous, première insertion 2s. 6d. et 7½d. chaque suivante.

Dix lignes et au-dessous, première insertion 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

Au-dessus de dix lignes, première insertion 4d. par ligne et 1d. chaque suivante.

Les Avertissements non accompagnés de directions ECRITES, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et chargés en conséquence.

On ne recevra pas d'Avertissements après SIX heures le Lundi au soir, pour être publiés le MARDI, ni d'ordre de les discontinuer, après le VENDREDI pour la semaine suivante.

Agens pour la Gazette des Trois-Rivieres.

Mr. Ed. Glackmeyer... Quebec.  
Mr. C. B. Pasteur..... Montreal.  
Mr. L. G. Nolin ..... St. Sulpice.  
Mr. Pl. Langevin..... Vercheres.  
Mr. J. B. Masse..... St. Denis.  
Mr. A. Wolf..... Berthier.  
Mr. A. Coulombe..... Rivière du Loup.  
Mr. J. M. Duvernay.... Nicolet.  
Mr. J. Turcot ..... Jantilly.  
Mr. P. A. Dorion..... Ste. Anne.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,

Une Petite Collection de

Livres de Piété,

TELS QUE :

INSTRUCTIONS CHRETIENNES pour les Jeunes Gens, Histoire Abrégée de l'Ancien Testament et la Vie de N. S. J. C. où sont contenues ses principales actions.

Recueil de Cantiques à l'usage des Missions, des Retraites et des Catechismes, Relié.

Do. do. do. Demi relié.

Do. do. do. broché.

Exercice très dévot envers St. Antoine de Padoue.

La Journée du Chretien sanctifiée par la Prière, (Nouvelle Edition.)

Neuvaine en l'honneur de Saint François Xavier,

Heures de Vie pour apprendre à bien vivre et à bien prier Dieu,

Le Chemin du Ciel,

Le Petit Catechisme du Diocèse de Quebec.

Le Petit Livre des Enfants, Nouvel Alphabet François.

—DEPLUS—

L'ARITHMETIQUE

EN

QUATRE PARTIES

—AUSSI—

La Géographie

EN

MINIATURE.

La Collection des LIVRES ci-dessus détaillée se trouve aussi chez—

Mr. H. Lassiserai,

Marchand de cette Ville.

Avis.

Pierre Paradis,

TENANT l'Hôtel d'Union dans la Ville des Trois-Rivieres, prend la liberté d'informer le Public, qu'il a formé l'entreprise de recevoir et de faire parvenir à leurs directions respectives toutes les Marchandises, &c. qui lui seront confiées par la voie des Steam-Boats, et que les personnes ne voudront pas, ou ne pourront pas accompagner elles-mêmes ; à cet effet, il s'est pourvu de plusieurs Bateaux pour les recevoir, et les déposer delà dans un Hangar sûr, vaste et commode. Il ose se flatter que les personnes qui l'honoreront de leur confiance, seront satisfaites de la manière dont cette entreprise s'exécutera. Le prix en sera modéré.

Il informe aussi respectueusement le public et particulièrement Messieurs les Voyageurs, que son Hôtel étant situé très près du Fleuve, il leur seroit avantageux de débarquer dans sa maison, où ils pourroient attendre d'une manière certaine et commode le passage des Steam-Boats à quelque heure qu'ils dussent arriver. Il les assure qu'il s'empressera toujours par son zèle et son attention à les bien recevoir, à mériter de plus en plus leur estime et leur confiance.

P. PARADIS.

Trois-Rivieres, 10 Avril.

Mr. Edouard Métot,

PREND la liberté d'informer le Public qu'il a destiné sa maison à la réception de Messieurs les voyageurs, et que rien ne sera négligé pour donner une entière satisfaction aux personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il aura toujours le soin de se procurer les alimens les plus salutaires, et les meilleures boissons.

Les Messieurs de la campagne qui font leurs affaires en cette ville trouveront à cette Auberge les plus grandes convenances, y ayant de belles Chambres, une Cour spacieuse et des Ecuries convenables pour les chevaux.

Trois-Rivieres, 31 Mars, 1818.

Ecole Française

ET ANGLOISE.

C. CLEEVE informe respectueusement le Public qu'il a commencé une Ecole, où il se propose de recevoir des jeunes gens, en Pension et en externe pour les instruire dans Les Grammaires Française et Angloise, L'Ecriture, L'Arithmétique, La Géographie et les Mathématiques.

—AUSSI—

Une Ecole le Soir.

C. C. veut bien assurer ceux qui lui confieront l'honneur d'élever leurs enfants, qu'il fera son possible pour les faire profiter du tems qu'ils seront avec lui.

GRANDES CASERNES, }  
Trois Rivieres, 29 Dec. 1817. }

Mademoiselle Witney,

PREND la liberté de faire ses sinceres remerciements au public en général de la ville des Trois-Rivieres et de ses environs, pour la faveur dont il a bien voulu l'honorer ; en meme tems elle se permet de lui annoncer que sa résidence actuelle est dans la maison de Mr. J. P. Couching, où elle fera, au plus court avis, les Chapeaux de Paille que les Messieurs et les Dames voudront bien lui commander.

MARIANN WHITNEY.

Trois-Rivieres, le 31 Mars. 35—j

CEUX de nos Souscripteurs qui n'ont pas encore payé le montant de leur abonnement pour le second Semestre, commencé le 12 de Février dernier, sont priés de le faire au plutôt, à l'Imprimeur ou aux Agens autorisés à cet effet.

Advertisement.

THE THREE-RIVERS GAZETTE circulating generally, both in the Town and Country, it is believed that Merchants, Auctioneers and all others will find it a profitable Advertiser.

LE PALAIS-ROYAL A PARIS.

PARIS est peut-être le seul endroit du monde où l'on trouvera un lieu que l'on peut habiter sans en sortir jamais, et où l'on verra réunis tous les agrémens, toutes les commodités de la vie. Depuis la boutique de jouets d'enfants, jusqu'à celle où l'on voit briller les armes étincelantes ; depuis le petit marchand qui offre à la grisette un modeste fichu, jusqu'au négociant qui étale ses riches cachemires, ces cachemires si funestes à la vertu, si puissans pour adoucir une cruelle ; depuis l'artiste qui, pour deux sous, met à vos pieds son modeste pinceau, jusqu'au riche joaillier dont le magasin étincelle de diamans, vous trouvez tout réuni dans ce lieu unique. Tous les états, toute l'industrie, tous les plaisirs semblent s'y être concentrés : promenade agréable, société nombreuse, spectacle recherché, repas délicats, habits élégans, tout s'y trouve sous la forme la plus engageante, et à chaque pas vous voyez se multiplier les plaisirs et les séductions.

Place au centre des affaires, le Palais Royal est un rendez-vous universel. C'est un mouvement perpétuel, c'est une variété infinie de costumes, d'individus de tout sexe et de tout âge. Le matin, chacun, d'un air affairé, court où ses occupations l'appellent ; on se coudoie, on se salue, on parle en courant, jamais on ne s'arrête. A quatre heures, le jardin se remplit de tous les étrangers qui se sont donnés rendez-vous pour aller dîner ensemble, de tous ces joueurs de la bourse qui viennent entre eux régler le cours des événemens politiques. Le soir, les mêmes étrangers viennent admirer la grâce des nymphes du Palais ; les amans, dans une allée sombre, se répètent leurs tendres sermens ; et, pendant toute la journée, on voit et le provincial qui, les mains derrière le dos, la bouche entr'ouverte, semble faire l'estimation de chaque boutique, et l'intrigant qui rêve aux moyens de faire des dupes, et l'auteur qui prouve à son libraire que son ouvrage est un chef-d'œuvre, et le libertin qui vante ses glorieux exploits, et le riche qui, ayant bien dîné, exalte les délices d'une table bien servie. O que de singuliers propos ! que de conversations bizarres ! combien en serait précieuse la collection d'un seul jour ! on y verrait l'esprit contraster avec la sottise, l'orgueil avec la modestie, l'avarice avec la prodigalité, la perfidie avec la candeur, la folie avec la raison.

Rien au monde n'offre un plus magnifique coup-d'œil que le Palais-Royal, aperçu du milieu du jardin, le soir d'un beau jour d'été. Cette verdure qu'offrent les arbres, ces rangées de femmes élégantes qui bordent les allées, cette douce lumière qui n'est ni le jour ni l'obscurité, ces ombres vacillantes qui ne laissent qu'entrevoir les objets ; et, en portant ses regards plus loin, cet édifice immense si simple et si élégant à la fois, ces boutiques toutes illuminées, et dont les reflets offrent à l'œil ébloui les plus riches couleurs, ces lumières multipliées qui éclairent tout l'édifice, et dont l'irrégularité a quelque chose de plus piquant encore ; tout, dans ce lieu enchanteur, semble se réunir pour charmer les yeux, et pour rappeler ces brillantes merveilles qu'enfanta l'imagination.

Les étrangers, dont l'affluence est toujours si grande au Palais-Royal, donnent à son commerce une activité qu'ils entretiennent seuls à peu près. Les habitans de Paris savent que, chaque arcade revenant à mille écus au marchand et quelques uns en occupant trois ou quatre, il faut que la générosité des acheteurs paye les frais d'un loyer si considérable. Cela regarde donc l'étranger ; aussi n'épargne-t-on rien pour le séduire, et pour faire habilement ressortir les objets qui ornent un magasin ; ici, Cabasson et Quiclet font briller et le riche diamant et l'or artistement travaillé ; là, l'ingénieur Leroy offre à la beauté ces chapeaux élégans qui doivent lui donner un nouvel éclat ; plus loin, Abel élève ces brillantes pyramides, où la gazo légère le dispute à l'or et à la soie ; et, pendant que recueillant les nouveautés les plus piquantes dont il étale les pompeux frontispices, Chaumetrot attire les curieux, non moins industrieuse, et entourée d'amateurs plus nombreux, madame Chevet met à contributions et nos fertiles jardins et nos fécondes forêts ; elle étale avec luxe et le cerf qui a succombé sous un plomb meurtrier,

et la hure délicate du sauvage habitant des bois, et la pêche parfumée, et les grappes d'un raisin que Fontainebleau a vu colorer.

Quoique l'on voie régner dans toutes ces boutiques une assez grande activité, les propriétaires des nombreux cafés que l'on voit au Palais-Royal sont encore ceux qui doivent le moins regretter leurs trois mille francs par arcade. Le Parisien ne croit pas devoir varier ses habitudes, selon la hausse ou la baisse des denrées coloniales; il est accoutumé à déjeuner avec du café, à prendre du café après dîner, et il obéit à ses goûts coûte qui coûte. Aussi les cafés sont-ils remplis pendant toute la journée. On y trouve une nombreuse collection de journaux; la rivalité entretient un zèle, une activité que l'on ne trouve pas ailleurs; on est donc sûr d'être bien servi dans tous; cependant l'habile observateur qui a fait sur chacun une étude profonde, et qui connoît leur mérite particulier, prend de préférence le matin son chocolat au café Corazza; après dîner, sa demi-tasse au café Peyron; et le soir, sa place au café Defoi.

Parmi les cafés que l'on trouve dans les appartemens du premier, celui des Mille Colonnnes mérite une attention particulière. On s'y rendoit en foule dès qu'il fut ouvert pour voir comment il justifioit son titre, et l'on admiroit cette ingénieuse disposition des glaces qui multiplioit à l'infini les colonnes de la salle; mais maintenant on est attiré par un double motif de curiosité, celui de voir réuni au chef-d'œuvre de l'art un chef-d'œuvre de la nature. C'est à ce café qu'on voit cette célèbre limonadière du joli café du Bosquet, dont le nom a retenti si long-tems dans toutes les rues de Paris. Trop de célébrité est souvent nuisible; on n'est pas favorablement prévenu pour un mérite loué à l'excès: beaucoup de personnes ont donc trouvé que la beauté de cette célèbre limonadière ne répondoit pas à la haute idée qu'on leur en avoit donnée; pour moi, je la regarde comme une des plus jolies femmes de Paris; grande fraîcheur, belle peau, taille élancée, figure pleine de grâces: voilà les qualités qu'elle me paroit réunir, et je puis d'autant moins croire que je me trompe, que j'ai vu une jolie femme être de mon avis.

Les restaurans ne sont pas moins nombreux ni moins fréquentés que les cafés, et c'est au Palais-Royal que l'on trouve les plus renommés de Paris. Là, Naudet, Very, les Frères Provençaux offrent à leurs convives les mets les plus recherchés et les vins les plus délicats; la mer et la terre leur offrent le tribut de leurs plus rares productions; on n'a que l'embarras du choix, dont une carte à triple colonne fixe l'incertitude. Celui dont le vigoureux appétit sauroit apprécier tout le mérite des ragouts délicats de ces grands artistes, mais à qui une bourse trop légère défend de dépenser douze francs pour un dîner, trouvera des restaurateurs plus modestes. Il pourra même descendre au caveau; là, il trouvera de nombreux convives, et le sieur Piat lui offrira six plats, moyennant la petite rétribution d'un franc cinquante centimes.

Il est impossible à l'observateur d'arrêter un moment ses regards sur le Palais-Royal, sans y découvrir ces nombreuses maisons de jeu, où viennent s'engloutir tant de fortunes. Je leur consacrerai un article particulier. La disposition des divers établissemens qu'il renferme, offre le tableau fidèle et gradué de diverses périodes où la passion peut nous placer. Au second est une réunion de filles publiques; au premier, un jeu de roulette; à l'entresol, un bureau de prêt, et au rez-de-chaussée..... un armurier.

UN OBSERVATEUR.

### (COMMUNICATION.)

MR. L'EDITEUR,

—o—

LE morceau le mieux écrit jusqu'ici en faveur du Nord-Ouest, est sans contredit la communication de *Veritas*, et insérée dans les derniers Numéros de la Gazette de Montréal et du Spectateur Canadien; mais en vain y cherche-t-on un mot de Logique.

Il est faux que Messrs. Dumoulin et Provencher se soient dévoués à l'apostolat; ces Messieurs ne sont partis qu'après avoir reçu l'ordre de Monseigneur de Québec. Cette remarque ne tend point à diminuer leur mérite, on verra plus bas qu'elle étoit nécessaire.

Les bizarres prétentions d'un Pair d'Angleterre sur les terres de chasse des Sauvages, étonneroit moins, si elles existoient que la ridicule affectation du Nord-Ouest de plaindre,

depuis quelques jours, nos commercans Canadiens. Que *Veritas* nous dise combien il y a de Canadiens parmi les associés du N. O. et qu'il n'oublie pas surtout de compter ceux qui parmi leurs engagés, leurs interprètes, &c. sont depuis un tems immémorial et sans interruption les esclaves ou les victimes d'un métier que l'ignorance, le libertinage ou l'amour de la nouveauté leur fait prendre.

Les fiers naturels de ces contrées (cela veut dire les Sauvages en style poétique) ne sont pas si violemment exaspérés que *Veritas* l'imagine. On n'en nomme pas un dans les relations de ce qui s'est passé au fort William, où à la Rivière Rouge; des témoins oculaires assurent qu'ils regardoient avec peine ou avec mépris les scènes dont ils étoient témoins, sans vouloir s'en mêler; et certes, ils devoient être bien peu exaspérés contre le Pair d'Angleterre, puisqu'ils l'ont laissé traverser en différens sens un grand nombre de leurs peuplades, et lui ont servi de guides quand pour de bonnes raisons Sa Seigneurie cherchoit le plus court chemin du Fort William à Montréal.

L'idée des mépris ou brulés se rappelant avec attendrissement le culte Divin que professoient leurs ancêtres est une idée fautive. On ne se rappelle, surtout avec attendrissement, que de ce qu'on a vu ou entendu, or il est de fait que depuis un tems immémorial aucun mépris ou brulé n'a vu un Crucifix, ni entendu lire un seul article d'aucun Cathéchisme.

Une vérité que l'auteur en question a parfaitement rendue est cette joie sincère que tout honnête homme doit ressentir en voyant la Religion prêchée aux Sauvages et rétablie parmi les voyageurs. Dans une période que Flechier n'auroit pas désapprouvée, et dont la solidité le rapproche presque du grand Bossuet, *Veritas* a su peindre tout le bien que la Religion peut faire à l'homme..... Mais, oh fragilité de la nature humaine! Le paragraphe suivant présente l'idée la plus anti-Chrétienne, pour ne pas dire la plus diabolique! *Veritas* est obligé de convenir que sur une proposition du Pair d'Angleterre en question, Monseigneur de Québec s'est déterminé à faire revivre l'apostolat dans un pays lointain, et il n'a pas honte d'ajouter que cette proposition ne peut provenir que des calculs intéressés, de l'ambition, de la politique et de l'usurpation..... Lord Selkirk forme une Colonie à la Rivière Rouge, il y conduit ses compatriotes, ses vassaux, leurs enfans dont plusieurs professent la Religion Catholique. Lord Selkirk ne vend point de rum et n'achete point de pelletteries, son devoir et son intérêt sont de faire prospérer sa Colonie et comme elle ne peut prospérer qu'avec de la morale et de la Religion, il a dû demander de bonne foi des missionnaires à Monseigneur de Québec. *Veritas* ose interpellier la Providence! Mais les hommes l'ont déjà jugé; personne ne doute que le Clergé ne s'occupât depuis longtems d'envoyer des missionnaires dans les terres de classe du N. O. mais pourquoi n'en a-t-on pas envoyé plutôt? C'est à *Veritas* à répondre, et surtout à faire sa paix avec ses commettans, pour l'incroyable gaucherie dont il s'est rendu coupable en traitant cette question là.

Tout le monde sait que Messrs. Dumoulin et Provencher n'ont pu être déterminés par les offres du magnifique Seigneur, puisqu'ils ne le connoissoient pas avant de recevoir l'ordre de partir, et personne n'ignore que Monseigneur de Québec, moins par défiance des offres du Pair d'Angleterre, que pour rendre sa mission plus indépendante, a proposé une souscription dans les différentes paroisses de son Diocèse. Quant au diseur de bonne aventure, *Veritas* n'a pas le droit d'en parler, puisqu'il fait lui-même le prophète.

Ne nous représente-t-il pas Messrs. Dumoulin et Provencher nourris de manne et de caillottes dans les déserts du N. O. et n'en donne-t-il pas pour garant la déférence et les égards que la compagnie n'a cessé de témoigner à notre respectable Clergé? Mais s'il arrivoit que les brulés, les interprètes, les voyageurs, les engagés, &c. préférassent le libertinage à l'autorité Evangélique, et que par attachement pour la compagnie ils avisassent de se faire un cas de conscience de ne plus boire de rum, que droit *Veritas*. Eh bien! grâce à son assertion, il auroit encore raison; il droit que ces Messieurs étoient animés d'un zèle bien louable et bien saint, mais....qu'ils l'auroient poussé trop loin.

Nous voilà rendu à la dernière phrase de *Veritas* qui ne vaut pas celle dont on a fait l'éloge plus haut. C'est vraiment ici qu'il marquoit le bon sens. Tout va par trois dans sa période,—l'Italie, l'Espagne et le Portugal—

Profané, pillé, incendié.—Les temples, les couvents, les monastères.—Les Vierges pudiques, les femmes, les vieillards, et pour mieux l'arrondir il y ajoute par dessus le marché les enfans au berceau. Mais *Veritas* ignoreoit-il en écrivant cette tirade, qu'un malheureux étoit sous sentence de mort, que ce malheureux appartenoit à la classe sur laquelle il a voulu exercer son art oratoire, et surtout qu'il étoit un engagé du N. O....A cette idée la plume me tombe de la main.

D.

## NOUVELLES ETRANGERES.

### ANGLETERRE.

LONDRES, le 21 Avril.

Un Journal de Vienne contient des nouvelles de Constantinople, qui annoncent que les Ministres étrangers ont eut un conférence avec le Divan, dont l'objet est d'adopter des mesures repressives contre les outrages des Puissances Barbaresques, et d'obtenir d'elles des réparations pour leur conduite passée. On ajoute que la Porte cherche à temporiser, mais que les Ministres étrangers exigent une réponse décisive qu'ils puissent transmettre aux Souverains alliés, lors de leur prochaine assemblée.

### FRANCE.

PARIS, le 17 Avril.

On fesoit circuler, il y a quelques jours, des bruits alarmans dans cette capitale, concernant certaines villes du Sud, et notamment Lyon, Grenoble, et Nîmes. On disoit que les anciens militaires s'étoient efforcés d'y exciter une réaction. Mais des lettres publiques et particulières de dates plus récentes, ont dissipé ces craintes: elles assurent que ces villes n'ont jamais joui d'une tranquillité si parfaite.

### ITALIE.

NAPLES, le 12 Mars.

Le tremblement de terre qui s'est fait sentir dernièrement en Sicile, n'a épargné aucune partie de l'île: la ville de Palerme même n'en a pas été exempte; elle a éprouvé une légère secousse, mais les villages de Bronte, Castiglione, Rocello, Voldinato, et Milazzo, ont beaucoup souffert. On a vu, sur un champ appartenant au Duc de Misterbianco, sept colonnes d'eau s'élever de la terre en même tems, et disparaître aussi ensemble au bout de quinze minutes. Au même instant on aperçut un torrent de feu rouler en serpentant sur la surface de l'ancienne lave volcanique, qui s'étend depuis Sicati jusqu'à Bolto dell'aqua. Ce torrent de feu qui paroissoit être une nouvelle éruption sortie des flancs de la montagne, éclaira pendant quelques minutes tout le pays circonvoisin.

Des lettres de Gènes disent que les Appennins furent ébranlés par différens tremblemens de terre, dans le même tems que la Sicile éprouvoit les secousses violentes de ce bras destructeur.

### AMERIQUE DU SUD.

Nouvelles intéressantes.

Il s'est livré un combat sanglant à Valence, le seize avril dernier, entre les indépendans et les royalistes; les premiers ont leur quartier général à Victoria, lieu situé à 48 milles de Caraccas, et sont venus attaquer l'armée Espagnole à la dite place. Le Général Lopez qui avoit pris le commandement des troupes, en remplacement de Morillo blessé mortellement à Puerto, a été tué dans l'action, ainsi que trente des principaux officiers de sa légion; et les débris de l'armée des royalistes s'enfuirent à Puerto Cabello.

Toutes les troupes que les Espagnols avoient dans Venezuela, étoient engagées dans la bataille de Valence, à douze lieues de distance de Puerto Cabello. Caraccas et la Gueira sont dans ce moment, sans le moindre doute, au pouvoir des indépendans.

### GAZETTE DES TROIS-RIVIERES.

Mardi, le 16 Juin, 1818.

On est parvenu à lancer à l'eau, mercredi dernier, le *Steam-Boat Caledonia*. Il est arrivé heureusement dans le port de Montréal, le 13 du courant.

Décédé.—En cette ville, le 6 du courant, Mr. Ernest Lyons. Ce Monsieur a servi à l'âge de 19 ans à la fameuse bataille de Prague.

Dimanche, le 6 du courant, Mr. Henry M. Anstons âgé de 16 ans, fils de John Anstons, Esuyer, Grand-Voyer de ce District.

## A LOUER,

POUR Cinq années et plus si l'acquéreur le désire:—

1<sup>o</sup>.—Le Moulin à vent de Nicolet, bâti sur le Domaine, près le Lac St. Pierre, avec une jolie Maison et Terrain nécessaire. Le tout en bien bon ordre.

2<sup>o</sup>.—Le Moulin à farine situé au Grand Saint Esprit, en bon ordre, avec sept à huit arpens de terre en culture y adjoignant.

3<sup>o</sup>.—Le Moulin à Scie de l'endroit communément appelé Bellevue, avec le droit de prendre du bois sur les terres non concédées, les Pins qui s'y trouvent en grande quantité, sont d'une qualité supérieure et très près du moulin. Le dit Moulin, scie tous les Printemps, et va pardessus.

Le tout sera crié à la Porte de l'Eglise de Nicolet, à l'issue du Service Divin, pendant trois Dimanches, s'il n'en est pas disposé autrement, Dimanche Prochain.

P. CRESSE',

Trois-Rivieres, 15 Juin, 1818.

## Avertissement.

UN jeune homme qui entend l'Anglois et le François, et qui a servi comme Commis plusieurs années dans un Magasin de détail, désireroit trouver de l'emploi, soit dans une ville ou dans une campagne.

Il faut s'adresser à celle Imprimerie.

Trois-Rivieres, 9 Mai.

## ECOLE POUR

### les Jeunes Demoiselles.

MADAME WILSON, dernièrement arrivée d'Ecosse, informe respectueusement les Dames et Messieurs de la Ville et du District des Trois-Rivieres, qu'elle ouvrira une *Ecole pour les Jeunes Demoiselles*, Lundi, le 25 du courant, à la maison de Mr. Bellerive de cette ville, où elle se propose de les instruire dans les différentes branches d'Education suivantes, SAVOIR.—*Lecture Anglaise, Grammaire de Ecriture, Calcul, AUSSI.—Couture Simple et Broderie, et le Dessin,*

Madame WILSON ose se flatter qu'elle satisfera les personnes qui voudront bien l'employer, et elle ne desire leur faveur qu'en tant qu'elle paroitra la mériter.

Trois-Rivieres, le 18 Mai.

41—j

## Terre à Vendre.

CETTE TERRE située dans la Paroisse de la Baye le Febvre sur le grand chemin du Roi, tenant au Sud-Ouest à Louis Beaulac, et au Nord-Est à Alexis Vilbrun, se compose de trois arpents de front sur 40 de profondeur et 22 arpents de Prairie, se prolongeant depuis le dit chemin du roi jusqu'au lac St. Pierre.— Il y a sur cette Terre deux MAISONS, deux Granges, et deux Etables. L'on vendroit aussi tous les Animaux, ainsi que les ustensiles d'agriculture et le MOBILIER.

S'adresser sur les lieux au Propriétaire.

Le 7 Mars, 1818.

31—j.

## A LOUER,

—Pour Plusieurs Années,—

LES MOULINS à SCIÉS et à FARINE de Gentilly et le Terrain qui les environne. Pour les conditions s'adresser au Capt. Joseph Turcot, demeurant à Gentilly.

Trois Rivieres, 7 Mai.

## AVIS.

JOSEPH THEBERGES Cultivateur de la paroisse de la Baye St. Antoine ayant acquis de Michel Gauthier et Antoine Pothier, et leurs Epouses deux Cultivateurs de la Paroisse de la Baye St. Antoine, par Acte passé devant le Notaire Soussigné, le treize du mois d'Avril mil huit cent seize, une TERRE située à la dite paroisse de la Baye St. Antoine, contenant quatre arpents et demi de front sur la profondeur de quarante arpents, à l'exception d'un arpent et demi qui a dix arpents de profondeur, au milieu d'icelle désignation, prenant par devant à Louis Gabriel Manceau et François Bellecour, et par derrière au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au Sud-Ouest à J B Manceau, et d'autre côté au Nord-Ouest à Gabriel Courchaine avec tous les bâtiments dessus construits, à l'exception de deux maisons réservées, requiert toutes personnes qui auroient des droits sur les prémisses par hypothèques ou autrement, d'en donner avis au dit Notaire Soussigné en son Etude, d'hui en trois mois, lequel est autorisé à régler le tout.

J. M. C. DUVERNAY, N. P.

Nicolet, le 15 Fevrier, 1818.

3ms

## ON A BESOIN,

D'UNE personne d'expérience et d'une bonne conduite, pour prendre la charge d'un Magasin. S'adresser à

Le 19 Mai.

M. HART.

41-5f.

## WANTED,

AN experienced person of good character, to take charge of a Store. Apply to

M. HART.

19th May, 1818.

## DAY SCHOOL

### For Young Ladies.

MRS. WILSON late from Scotland respectfully informs the Ladies and Gentlemen of the Town and District of Three-Rivers, that she will open a *Day School for Young Ladies*, on Monday the 25th instant at the house of Mr. Bellerive in the said town where-in she proposes to instruct them in the following branches of Female Education, viz: *English Reading, Grammar, Writing, Ciphering;—* ALSO—*Plain Needle Work Embroidery and Drawing.*

Mrs. WILSON humbly presumes that she will give satisfaction to her employers; and she desires their favor no further than she may appear to merit it.

Three-Rivers, 18th May, 1818.

LE Soussigné prend la liberté d'informer le Public, qu'il a pris une licence d'Encanteur, et qu'il a ouvert à cet effet une Chambre d'Encan dans sa maison aux Trois-Rivieres, où il se propose de se livrer entièrement aux affaires d'Encanteur et Courtier. Il se flatte que ses efforts, son zèle et l'attention stricte qu'il apportera aux intérêts des personnes qui lui accorderont leur confiance, lui mériteront une partie de la faveur publique.

JOHN P. BOSTWICK, E. & C.

Trois-Rivieres, 5 Dec. 1817.

N. B. Il y aura un bon Magasinage pour lequel on n'exigera aucune rétribution, lorsque les Marchandises y seront déposées pour être vendues.

## Avis Public.

SERA VENDU le SEIZIEME jour du Mois de JUIN Prochain à Dix heures du matin, sur les lieux, et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, s'il n'en est pas disposé par Vente privée ou autrement avant cette époque, un *LOPIN de TERRE* dépendant de la Succession de feu *NICOLAS DUFAU dit MONTREALISTE*, situé en cette ville, Rue des Champs, contenant soixante onze pieds de front, sur quatrevingt pieds de profondeur, prenant par devant au niveau de la dite rue des Champs, en profondeur à Pierre Vézina, Ecuyer, joignant d'un côté à Antoine Hamel, pere, et d'autre côté aux représentants de Robert Nash, sur lequel sont construites une Belle et bonne MAISON de vingt huit pieds, sur vingt-un pieds, et une Ecurie; le dit Terrain est pris de celui de la Chambre d'Audience quidoite être érigée en cette ville.

Pour les conditions de la vente, les amateurs s'adresseront au Notaire Soussigné en son office

Et. RANVOYZE', N. P.

N. B. Pour faciliter la vente de cet immeuble, on accorderoit à l'acquéreur un terme de sept à huit ans.

Trois-Rivieres, 4 Mai, 1818.

7f—

## Public Notice.

WILL be Sold on the 16th JUNE next, at Ten o'clock in the forenoon, on the premises and adjuged to the last and highest bidder (if not sold by private sale or otherwise before that date) a Lot of LAND belonging to the Succession of the late *NICOLAS DUFAU alias MONTREALISTE*, situated in this Town Rue des Champs containing 71 feet in front, 80 in depth; bounded in front by the said Rue des Champs, in rear by Pierre Vézina Esqr. on one side by Antoine Hamel, Senior and on the other by the representatives of Robert Nash; on which are erected a handsome and good HOUSE of twenty eight feet, by twenty one feet, and a Stable. The said Lot is near to the one on which the Court House of this Town is to be erected.

For the conditions of the sale the amateurs will apply to the subscribing Notary at his Office.

Et. RANVOYZE', N. P.

Three-Rivers, 4th May, 1818.

—A VENDRE,—

## OU à LOUER,

—En tout ou en partie,—

Possession donnée au 1er de Juin prochain, CETTE superbe MAISON de Brique, agréablement située en cette ville, et propre pour tenir un Café ou une maison de pension.— Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné, sur les lieux.

OLIVIER LARUE.

Trois Rivieres, 17 Mars.

32—j

## TAVERNE DES TROIS-RIVIERES.

### Eustache Arcan,

PREND la liberté d'informer le public, et particulièrement les Voyageurs, qu'il est maintenant propriétaire de cet ancien établissement, rue notre Dame, ci-devant tenu par Mr. Js. Labé. Sa maison a des Chambres commodes, une cour spacieuse et des écuries convenables. Il espere que son zèle et son attention lui attireront une partie de la faveur publique.

Trois-Rivieres, le 2 Juin, 1818.

## ASSURANCE CONTRE LE FEU

AVIS PUBLIC est donné par le présent, que la *Compagnie d'Assurance de Quebec, contre les Accidens du FEU*, commencera Mardi prochain, le 21 du courant, à accorder des Polices d'Assurance contre les pertes ou Dommages causés par le Feu. On saura les conditions en s'adressant au Bureau de la Compagnie, No. 16, Rue St. Pierre.

Par ordre du Président et des Directeurs.

Wm. HENDERSON, Jr. Secrétaire.

Bureau d'Assurance de Quebec, le 14 Avril, 1818.

## ASSURANCE AGAINST FIRE.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the Quebec Fire Assurance Company will commence granting Policies of Assurance against loss or Damage by Fire, on TUESDAY Next 21 instant.—Conditions will be made known by application at the Company's Office, No. 16, St. Peter Street.

By Order of the President & Directors

Wm HENDERSON, Jr. Secretary.

Quebec, Fire Office, 14th April, 1818.

## AVIS.

PHILIP Burns Président, Antoine Jutras, François Rocheleau, Etienne Tapin et Jacques Bureau Sindics de la Corporation de la Commune de la Ville des Trois-Rivieres, donnent avis public par le présent, qu'ils s'adresseront, par Pétition, au Parlement Provincial, à la prochaine Session, afin d'obtenir pour l'amélioration des dites Ville et Commune, le droit de concéder certaine partie de la dite Commune, outre les cinquante arpents en superficie déjà concédés, en vertu d'un Statut Provincial, en date du 8 Avril 1801.

Par ordre du Président et Sindics,

ET. RANVOIZE',

Secrétaire.

Trois-Rivieres, le 17 Mars, 1818.

## NOTICE.

PHILIPP Burns President, Antoine Jutras, François Rocheleau, Etienne Tapin et Jacques Bureau Trustees for the corporation of the Common of this Town of Three-Rivers, give public notice by the present, that they will address by Petition the Provincial Parliament, at the approaching Session, for the purpose of obtaining an amelioration for this Town and Common, for a right to concede certain parts of the said Common besides the fifty superficial arpents already conceded, in virtue of a Provincial Statute dated 8th April 1801.

By order of the President and Trustees,

ET. RANVOIZE', Secretary.

Three-Rivers 17 March 1818.

## Musical Work.

SHORTLY will be published by Subscription, and continued Monthly, MUSICAL SELECTIONS from the most approved Masters, occasionally interspersed with ORIGINAL COMPOSITIONS, most of which will be founded on the most admired Melodies of this Country.

The First Number will appear in MAY, and will consist of an INTRODUCTION and Variations on a CANADIAN MELODY with a FINALE composed by

M. CODMAN, Organist

Quebec, March, 1818.

N. B. Subscriptions received at this Office or at the Quebec Gazette Office.

**IDYLLE.**

**LES FLEURS.**

Que votre éclat est peu durable,  
Charmanes fleurs, honneur de nos jardins!  
Souvent un jour commence et finit vos destins,  
Et le sort le plus favorable  
Ne vous laisse briller que deux ou trois matins.  
Ah! consolez-vous en, jonquilles, tubéreuses,  
Vous vivez peu de jours, mais vous vivez heureuses;  
Les médisans, ni les jaloux,  
Ne gênent point l'innocente tendresse  
Que le printemps fait naître entre Zéphire et vous.  
Jamais trop de délicatesse  
Ne mêle d'amertume à vos plus doux plaisirs.  
Que pour d'autres que vous il pousse des soupirs,  
Que loin de vous il folâtre sans cesse;  
Vous ne ressentez point la mortelle tristesse  
Qui dévore les tendres cœurs,  
Lorsque pleins d'une ardeur extrême,  
On voit l'ingrat objet qu'on aime  
Manquer d'empressement, ou s'engager ailleurs.  
Pour plaire, vous n'avez seulement qu'à paroître.  
Plus heureuses que nous, ce n'est que le trépas  
Qui vous fait perdre vos appas;  
Plus heureuses que nous, vous mourez pour renaitre.  
Tristes réflexions, inutiles souhaits,  
Quand une fois nous cessons d'être,  
Amables fleurs, c'est pour jamais!  
Un redoutable instant nous détruit sans réserve.  
On ne voit au delà qu'un obscur avenir.  
A peine de nos noms un léger souvenir  
Parmi les hommes se conserve.  
Nous rentrons pour toujours dans le profond repos  
D'où nous a tiré la nature;  
Dans cette affreuse nuit qui confond les héros  
Avec le lâche et le parjure,  
Et dont les fiers destins, par de cruelles lois,  
Ne laissent sortir qu'une fois.  
Mais, hélas! pour vouloir revivre,  
La vie est-elle un bien si doux?  
Quand nous l'aimons tant, songeons-nous  
De combien de chagrins sa perte nous délivre?  
Elle n'est qu'un amas de craintes, de douleurs,  
De travaux, de soucis, de peines.  
Pour qui connaît les misères humaines,  
Mourir n'est pas le plus grand des malheurs.  
Cependant, agréables fleurs,  
Par des liens honteux attachés à la vie,  
Elle fait seule tous nos soins;  
Et nous ne vous portons envie,  
Que par où nous devons vous envier le moins.  
*Mde. Deshoulières.*

**L'AMITIE.**

J'ai le visage long et la mine naïve,  
Je suis sans finesse et sans art.  
Mon teint est fort uni, ma couleur assez vive,  
Et je ne mets jamais de fard.  
Mon abord est civil; j'ai la bouche riante;  
Et mes yeux ont mille douceurs;  
Mais quoique je sois belle, agréable et charmante,  
Je règne sur bien peu de cœurs.  
On me proteste assez, et presque tous les hommes  
Se vantent de suivre mes lois.  
Mais que j'en connois peu dans le siècle où nous sommes  
Dont le cœur répond à la voix!  
Ceux que j'ai aimés d'une flamme fidèle,  
Me font l'objet de tous leurs soins.  
Quoique vieille, à leurs yeux je parois toujours belle;  
Ils ne m'en estiment pas moins.  
On m'accuse souvent, d'aimer trop à paroître  
où l'on voit la prospérité.  
Cependant il est vrai qu'on ne me peut connoître  
Qu'au milieu de l'adversité.  
*Perrault,*

**LA JEUNE POULE ET LE VIEUX RENARD.**

**FABLE**

Une poulette jeune et sans expérience,  
En trottant, cloquant, grattant,  
Se trouva, je ne sais comment,  
Fort loin du poulailleur, berceau de son enfance.  
Elle s'en aperçut qu'il étoit déjà tard  
Comme elle y retournoit, voici qu'un vieux renard  
A ses yeux troubles se présente.  
La pauvre poulette tremblante  
Recommanda son âme à Dieu.  
Mais le renard, s'approchant d'elle,  
Lui dit: hélas! mademoiselle,  
Votre frayeur m'étonne peu;  
C'est la faute de mes confrères,  
Gens de sac et de corde, inétables ravisseurs,  
Dont les appétits sanguinaires  
Ont rempli la terre d'horreurs.  
Je ne puis les changer, mais du moins je travaille  
A préserver par mes conseils  
L'innocente et faible volaille  
Des attentats de mes pareils.  
Je ne me trouve heureux qu'en me rendant utile;  
Et j'allois de ce pas jusque dans votre asile  
Pour avertir vos sœurs qu'il courait un mauvais bruit,  
C'est qu'un certain renard, méchant autant qu'habile,  
Doit vous attaquer cette nuit.  
Je viens veiller pour vous. La crédule innocente  
Vers le poulailleur le conduisit,  
A peine est-il dans ce réduit,  
Qu'il tue, étrangle, égorge, et sa griffe sanglante  
Entasse les mourants sur la terre étendue.  
Comme fit Diomède au quartier de Rhésus.  
Il cria tout, grandes, petites,  
Coqs, poulets et chapons; tout périt sous ses dents.  
*La pire espèce de méchants  
Est celle des vieux hypocrites.*  
*Florian.*

**Pensées.**

Les disputes des gens de lettres ne servent qu'à faire  
rire les sots aux dépens des gens d'esprit, et à déshonorer  
les talens qu'on devoit rendre très respectables.  
Il y a des sottises bien habillées, comme il y a des  
sois très bien vêtus.

**CARACTERES D'IMPRIMERIE;**

Ce sont autant de petits parallépipèdes, d'une composition métallique particulière, à l'extrémité desquels est en relief une lettre, ou quelque autre figure employée dans l'impression des livres, et dont la surface enduite d'encre et appliquée fortement par la presse d'imprimerie contre du papier, y laisse son empreinte.

L'art de faire les caractères se distribue en deux autres: celui de préparer les poinçons nécessaires pour la fonte des caractères, & l'art de fondre ces caractères à l'aide des poinçons.

Cette découverte fut faite en Allemagne, vers l'an 1440: l'utilité générale qu'on lui trouva, en rendit les succès très rapides. Plusieurs personnes s'occupèrent en même tems de sa perfection: les uns s'unissant d'intérêt avec l'inventeur; d'autres volant, à ce qu'on prétend, une partie du secret, pour faire société à part; de manière qu'on ne sait pas au juste qui est le véritable auteur de l'art admirable de la gravure des poinçons et de la fonderie des caractères; cependant on en attribue plus communément l'honneur à Jean Guttemberg, Gentilhomme Allemand.

Pasquier dit qu'il a vu un livre des Offices de Cicéron, imprimé en 1466, par Jean Fust, Bourgeois de Mayence, sous la direction de Jean Guttemberg. Selon M. Derham, on voit encore à Harlem, un ou deux livres imprimés par Laurent Coster, plus anciennement que tous les autres, savoir, dès les années 1430 et 1432.

Pierre Schoëffer, genre de Fust, inventa des caractères de métal, au lieu qu'ils furent d'abord faits en bois. On gravoit le discours sur une planche, dont une seule pièce faisoit une page ou une feuille entière; l'embaras de ces planches lui inspira le dessein de rendre les caractères mobiles, & d'avoir autant de pièces séparées, qu'il y avoit de figures distinctes dans l'écriture.

Cet art s'introduisit à Paris sous le règne de Louis XI. Deux Allemands nommés les Ulrichs, imprimèrent un livre qu'ils dédièrent au Roi vers l'an 1470: ce livre étoit intitulé, *Speculum vite humanæ Roderici Zamorensis Episcopi*. Simon de Colines, né dans le village de Gentilly, près de Paris, gravoit en 1480 des caractères romains, tels que ceux que nous avons aujourd'hui. Alde Manuce faisoit la même chose, & dans le même tems, à Venise. Il savoit parler plusieurs langues, & il n'épargnoit rien de tout ce qui pouvoit embellir ses ouvrages. C'est le premier qui ait tenu boutique, sur-tout pour la langue Grecque.

Claude Garamond, natif de Paris, parut en 1510, & porta ce travail au plus haut point de perfection qu'il ait jamais acquis. Vers le commencement de ce siècle, on n'a rien ajouté à l'exactitude & à l'uniformité que Garamond avoit introduite dans son art. Ce fut lui qui exécuta, par ordre de François I, les caractères qui ont fait tant d'honneur à Robert Etienne. Guillaume le Bé, né à Troyes en Champagne, vers l'an 1525, grava plusieurs caractères & s'appliqua principalement aux Hébreux & Rabbiniques.

Robert Granjean, de Paris, grava de très beaux caractères Grecs & Latins; il excella dans les caractères Italiques. Le goût de ces Italiques a commencé à passer vers le commencement du XVIII. siècle. Cette espèce de révolution typographique fut amenée par les sieurs Granjean & Alexandre, Graveurs du Roi, dont les caractères servoient à l'Imprimerie Royale. En 1742, M. Fournier les approcha davantage de notre manière d'écrire, par la figure, les pleins et les déliés qu'il leur donna. Cet habile Artiste ayant remarqué que l'Imprimerie manquoit de grandes Lettres Majuscules pour les placards, affiches et frontispices, en a gravé de quinze lignes géométriques de haut, et par conséquent une fois plus grandes que celles dont on usoit auparavant. Il a redoublé ce travail, en exécutant des caractères Italiques, de la même grandeur: cette sorte de lettres n'existoit point dans l'Imprimerie.

Ces grandes majuscules Italiques ont presque éteint l'usage d'imprimer les affiches et frontispices en rouge et noir; les mots que l'on veut rendre plus sensibles, se remarquent assez par le mélange des lignes de romain et d'italique. On a évité aussi par ce moyen le double tirage du rouge et du noir, et l'on a formé de plus beaux titres.

L'Imprimerie étoit aussi comme dénuée de ces petits ornemens de fonte, qu'on appelle vignettes. Le peu qu'on en voit étoit si vieux et d'un goût si suranné, qu'on n'en pouvoit presque faire aucun usage. M. Fournier, à l'imitation des sieurs Granjean et Alexandre, qui en ont exécuté de fort belles pour l'Imprimerie du Roi, en a inventé de plus de cent cin-

quante sortes, qu'il a gravées relativement à la proportion qu'il a donnée aux corps.

Il y a dans l'Imprimerie, ou plutôt dans la Fonderie en caractères, vingt corps différens. Chacun à son nom particulier et distinctif, propre aux caractères fondus sur ces corps. Le plus petit se nomme Perle, Sédanoise ou Parisienne, et en descendant jusqu'aux caractères les plus gros, on a la Nompaille, la Mignone, le petit Texte, la Gaillarde, le petit Romain, la Philosophie, le Cicero, le Saint-Augustin, le gros Texte, le gros Romain, le petit Parangon, le gros Parangon, la Palestine, le petit Canon, le Trismegiste, le gros Canon, le double Canon, le triple Canon, la grosse Nompaille, &c.

On ne peut s'empêcher de remarquer ici le peu de justice que l'on a rendu jusqu'à présent dans la république des lettres, aux Graveurs de caractères. On s'est fort étendu sur le mérite des Imprimeurs qui ont fait les plus belles éditions, sans presque dire un mot des Ouvriers habiles qui avoient gravé les poinçons sur lesquels les caractères avoient été fondus, quoique l'Imprimeur ou le Typographe ne soit au Graveur, que comme un habile Chanteur est à un bon Compositeur de musique.

**CLOCHE DE PLONGEUR.**

Les anciennes cloches de Plongeur étoient construites de façon que le Plongeur ne pouvoit rester long-tems sous la cloche. M. Halley a imaginé des cloches, sous lesquelles il a demeuré plus d'une heure et demie au fond de la mer, à une assez grande profondeur. Il y a lu, il y a écrit, il y a même allumé une chandelle. Un robinet placé au haut de la cloche laissoit échapper l'air chaud qu'il avoit respiré, et deux barriques qui montoient et descendoient alternativement, lui apportoient une provision d'air frais pris à la surface de l'eau. On s'est servi avec succès de cette heureuse invention pour tirer de la mer des millions de piastres après un naufrage.

M. de Villeneuve a travaillé à perfectionner la cloche du Plongeur. Le double tuyau qu'il y adapte, pour faire l'effet d'un ventilateur et renouveler l'air que doit respirer le Plongeur, est une heureuse invention; mais sa machine n'est pas encore sans inconvéniens, et il seroit intéressant d'y remédier.

**REMIREMONT.**

Abbaye de Filles Nobles qui portent le titre de Chanoinesses et peuvent se marier, à la réserve de leur Abbesse. Cette célèbre Abbaye fut fondée en 620, par Romaric, fils du Comte Romulphe, Seigneur également riche et puissant. Elle étoit autrefois à l'orient de la Moselle, sur une montagne où le Comte Romario avoit un Château; ce lieu fut ruiné jusqu'aux fondemens, vers l'an 920, par les Hongrois ou les nouveaux Huns. Louis IV, fils de l'Empereur Arnoul, la rétablit dans la plaine, sur le bord de la Moselle; et le Monastere de la montagne fut occupé par des Chanoines, qui le cédèrent en 1623, à des Bénédictins.

Les Dames de Remiremont, quoique bien éloignées de suivre la règle de Saint Benoît, s'appelloient encore Religieuses au commencement du XVI. siècle. Depuis, elle ne furent appelées que Chanoinesses séculières; ce qui n'empêche cependant pas que l'Abbesse ne fasse toujours profession de la règle de St. Benoît. Elle a la qualité de Princesse de l'Empire.

**RENOMMEE.**

On dit ordinairement, bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, pour dire que la vie innocente vaut mieux que les marques extérieures d'honneur qu'on pourroit porter.— Ce proverbe vient de ce que la ceinture d'or étoit autrefois une marque de Chevalerie.— Elle n'étoit aussi portée que par des femmes de grande condition et vertu, de sorte qu'elle étoit expressément défendue aux femmes publiques. Mais comme cette marque étoit quelquefois trompeuse, on dit qu'il valoit mieux conserver une bonne renommée, que de porter simplement cette marque.

Quelques-uns donnent une autre origine à ce proverbe; la voici: on se donnoit autrefois mutuellement le baiser de paix, quand le Prêtre qui disoit la Messe avoit prononcé ces paroles, que la paix du Seigneur soit avec vous. La Reine Blanche, épouse de Louis VIII, ayant reçu ce baiser, le rendit à une fille publique, dont l'habillement annonçoit qu'elle étoit mariée et d'une condition honnête. La Reine offensée de la méprise, obtint du Roi une Ordonnance qui défendoit à ces sortes de personnes, dont le nombre étoit alors très considérable, de porter robes à queues, collets renversés, qu'avec ceinture dorée.